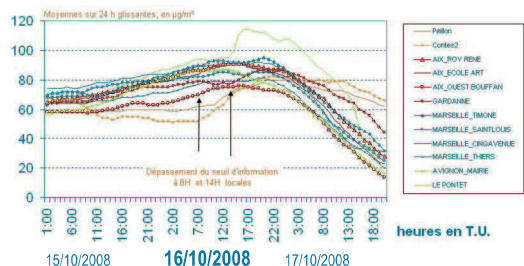


Le renforcement de la surveillance s'est également engagé pour les PM2.5, reconnues pour leurs effets néfastes pour la santé.

Evolution des niveaux de particules PM10 (concentrations moyennes sur 24 H glissantes) lors de l'épisode de pollution généralisée du 16 octobre 2008



Benzène

L'objectif de qualité (2 µg/m³/an) est dépassé dans les centres-villes d'Antibes (2,2 µg/m³), de Marseille (maximum à la station de Rabatau de 2,9 µg/m³) et de Nice (2,6 µg/m³), mais pour la première année, il est respecté sur Toulon. Il est également respecté en périphérie de ces villes et à Aix, Avignon, Grasse, Cagnes sur Mer.

La station de la vallée de l'Huveaune enregistre la valeur la plus élevée (5 µg/m³) Elle respecte la valeur limite fixée à 7 µg/m³ en 2008, mais ne respecte pas la valeur limite de 5 µg/m³ applicable dès 2010.

Dioxyde de soufre

Les niveaux annuels de SO₂ sont faibles, de l'ordre de 10 fois inférieurs à l'objectif de qualité (50 µg/m³) sur toutes les stations d'Atmo PACA, y compris sur celles les plus influencées par l'industrie. Les moyennes annuelles évoluent entre 1 et 4 µg/m³.

Métaux lourds

Le niveau de cadmium sur le site de Marseille Saint-Louis est de 0,2 ng/m³ en 2008 et largement inférieur à la valeur cible européenne de 5 ng/m³/an applicable en 2013. Pour le nickel, la future norme 2013 (20 ng/m³) est respectée avec 3,2 ng/m³.

Ozone : moins de pics en 2008

En 2008 comme en 2007, la région PACA a connu un nombre d'épisodes de pollution (au moins 1 dépassement du seuil d'information fixé à 180 µg/m³/h) en nette diminution comparativement aux 10 années antérieures : 22 jours à comparer à une moyenne de 50 jours sur les 10 dernières années.

Les conditions climatiques de cette saison estivale 2008 (moins ensoleillée) ont limité la formation d'ozone. Le département des Bouches-du-Rhône est toujours majoritairement concerné (19 jours).

Le seuil d'alerte européen (240 µg/m³ sur 1 heure) n'a pas été dépassé en PACA en 2008.

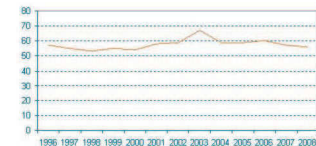
Le maximum horaire a été observé à Plan de Cuques le 4 août, avec 236 µg/m³.

Nombre de jours de dépassements du seuil de recommandation et d'alerte



Les mesures d'urgence préfectorales ont été mises en œuvre 13 jours, essentiellement sur les Bouches-du-Rhône, contre 8 jours en 2007, 11 jours en 2004, 20 jours en 2005 comme en 2006. Sur la dernière décennie, on constate une tendance à la hausse des niveaux de fond en ozone, tendance constatée également à l'échelle nationale (de l'ordre de 6 %).

Reconstitution de la tendance de la moyenne en Ozone sur le parc d'Atmo PACA



La région PACA enregistre toujours 2 à 3 fois plus d'épisodes que les autres régions. Celles qui en 2008, ont connu des dépassements fréquents sont nos deux régions voisines : Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

Les études locales : complément indispensable d'informations

En 2008, deux axes forts ont été développés en matière d'étude. D'une part, une interaction de plus en plus forte mesures/modèle (outils numériques) afin d'évaluer plus finement la qualité de l'air d'une zone et pouvoir fournir des éléments de prospective et d'aide à la décision ; d'autre part, la caractérisation des particules avec la mise en œuvre de moyens complémentaires pour en déterminer la composition chimique et la répartition spatiale.



Sommaire :

- A la Une : Qualité de l'air 2008, les tendances
- P2 : Vos informations locales
- P3 : Vos informations régionales
- P4 : Suite de l'article

Qualité de l'air 2008, les tendances



Arsenal mis en place dans le Projet FORMES

L'année 2008 a bénéficié d'une qualité de l'air meilleure que ces dernières années, principalement en raison de conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants.

Dioxyde d'azote : légère baisse

Les teneurs les plus élevées sont enregistrées sur les sites de trafic (entre 63 et 82 µg/m³). La valeur limite 2008 (44 µg/m³) est dépassée sur 8 sites en centre ville : 3 sur Marseille (Plombières, Timone, Rabatau), 1 sur Aix-en-Provence (Roy René), Toulon (Foch) et Nice (Pellos), Antibes Guynemer et Avignon Charles-de-Gaulle.

Sur la décennie 1990-2000, la tendance est à la baisse, suivie d'un palier ces 8 dernières années, avec à nouveau, une légère baisse en 2008, qui pourrait être due en partie aux conditions météorologiques particulièrement dispersives (pluie et vent).

Une procédure d'information préfectorale de la population a été mise en œuvre à Toulon le 1er avril 2008.

Particules en suspension : Renforcement de la surveillance

En 2007 et 2008, les concentrations en PM10 (part non volatile) sont en légère diminution (voir graphique précédent).

En 2007 et 2008, les concentrations en PM10 (part non volatile) sont en légère diminution (voir graphique précédent). A compter du 1^{er} janvier 2007, un module complémentaire de mesures des particules PM10 a été mis en place en France, afin de prendre en compte la part volatile. En 2008, le nombre de dépassements des normes diminue par rapport à 2007.

Ainsi, huit stations dépassent la valeur limite journalière (plus de 35 jours au dessus de 50 µg/m³) alors qu'elles étaient douze en 2007. La fourchette des dépassements va de 37 jours pour Marseille Timone à 96 jours pour Contes.

A noter, la très forte baisse enregistrée sur la station de Gardanne avec 72 jours de dépassements en 2008, contre 153 en 2007.

Le seuil d'information est fixé à 80 µg/m³ sur 24 h et celui d'alerte à 125 µg/m³ sur 24 h. L'information à la population s'effectue à 8 et/ou 14 heures et sur l'ensemble du département concerné. Dès la mise en place du dispositif (février), les premières procédures préfectorales ont été déclenchées.

Le 16 février les bassins marseillais, aixois et toulonnais connaissaient leur première information et la vallée du Paillon (Alpes Maritimes) le 29 février. Le 16 octobre, second épisode généralisé avec une mise en œuvre de la procédure sur les bassins d'Aix, Avignon et de Marseille. Enfin le 10 décembre, la Vallée du Paillon faisait l'objet d'une nouvelle procédure.

Les particules PM10 font dorénavant l'objet en France d'une procédure d'information et d'alerte à la population, au même titre que les autres polluants, qui s'est traduite par un arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2008.



Siège Social
Le Nolly-Paradis
146 rue Paradis 13006 Marseille
Tél. : 04 91 32 38 00



Etablissement de Nice
Nice Leader - Tour Hermès - 3ème étage
64-66 route de Grenoble 06200 Nice
Tél. : 04 93 18 88 00



MENTIONS LÉGALES

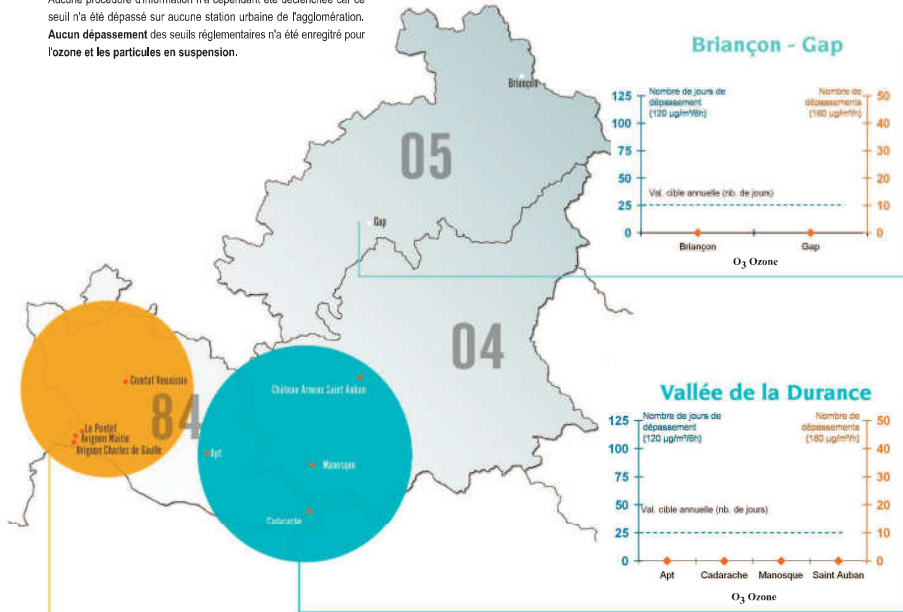
Directeur de la publication : Pierre-Charles MARIA
Responsable de la rédaction : Dominique ROBIN
Editeur : Atmo PACA
Tirage : 200 exemplaires
Imprimeur : White Box Agency
Dépôt légal : Juin 2009
N° ISSN : 1961-5558
Date de parution : Juin 2009

“ VOS INFORMATIONS LOCALES ”

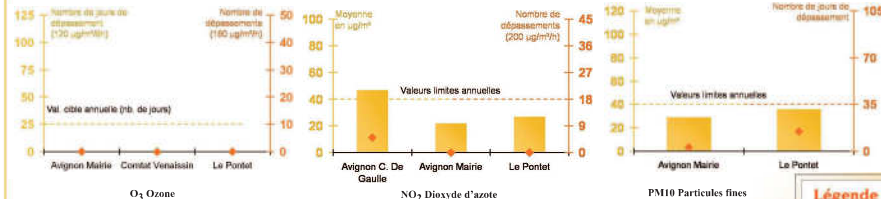
Résultats couvrant la période de janvier à mars 2009

Au cours du 1^{er} trimestre 2009, le seuil d'information en **dioxyde d'azote** (200 µg/m³/h) a été dépassé 5 fois sur le site de trafic Charles de Gaulle à Avignon au mois de janvier. Ce site est soumis à l'influence du trafic de l'avenue.

Aucune procédure d'information n'a cependant été déclenchée car ce seuil n'a été dépassé sur aucune station urbaine de l'agglomération. **Aucun dépassement** des seuils réglementaires n'a été enregistré pour l'ozone et les particules en suspension.



Pôle urbain d'Avignon



Légende :

Pollution moyenne
■ ■ ■
Pollution de pointe
◆ ◆ ◆
*Valeurs cumulées depuis le début de l'année

“ VOS INFORMATIONS RÉGIONALES ”

Quelques brèves....

Atmo PACA a présenté lors de 2 séminaires (Nice et Aubagne) le nouvel **inventaire régional des émissions polluantes et des gaz à effet de serre**, au service de tous. Il permet de répondre aux interrogations des acteurs et décideurs locaux tant sur le plan réglementaire que prospectif. A

cette occasion, retrouvez sur notre site internet www.atmopaca.org/Publications la plaquette de présentation qui a été éditée.

Atmo PACA poursuit sa **mission de sensibilisation** auprès du grand public et des jeunes, en répondant à des demandes d'interventions.

- Fête de la science au collège Henri Barrier (13016 Marseille),
- Fête du soleil à Aubagne,
- Le Rendez-vous des Jeunes au Palais du Pharo à Marseille,
- Journée "ecocitoyenneté" à Pertuis le 15 juin 2009.

Hautes-Alpes

Polluants	Pollution moyenne	Pollution de pointe
O ₃	Nombre de jours > VC* Mini : 0 Maxi : 0	Nombre d'heures > 180 µg/m ³ Mini : 0 Maxi : 0

Alpes de Haute-Provence

Polluants	Pollution moyenne	Pollution de pointe
O ₃	Nombre de jours > VC* Mini : 0 Maxi : 0	Nombre d'heures > 180 µg/m ³ Mini : 0 Maxi : 0



Alpes-Maritimes

Polluants	Pollution moyenne	Pollution de pointe
PM10	Mini : 30 µg/m ³ (Peillon et Cagnes sur Mer) Maxi : 42 µg/m ³ (Contes)	Nombre de jours > VL* Mini : 3 (Cagnes sur Mer) Maxi : 23 (Contes)
NO ₂	Mini : 20 µg/m ³ (Peillon) Maxi : 74 µg/m ³ (Nice Pellois)	Nombre d'heures > VL* Mini : 0 Maxi : 8 (Antibes Guynemer)
O ₃	Nombre de jours > VC* Mini : 0 Maxi : 2 (Aéroport de Nice)	Nombre d'heures > 180 µg/m ³ Mini : 0 Maxi : 0

Est des Bouches du Rhône

Polluants	Pollution moyenne	Pollution de pointe
PM10	Mini : 31 µg/m ³ (Marseille Cinq-Avenues et Thiers) Maxi : 43 µg/m ³ (Gardanne et Marseille Timone)	Nombre de jours > VL* Mini : 5 (Marseille Thiers) Maxi : 28 (Gardanne et Marseille Timone)
NO ₂	Mini : 36 µg/m ³ (Aix-Arts) Maxi : 85 µg/m ³ (Plombières)	Nombre d'heures > VL* Mini : 0 Maxi : 8 (Marseille Plombières)
O ₃	Nombre de jours > VC* Mini : 0 Maxi : 0	Nombre d'heures > 180 µg/m ³ Mini : 0 Maxi : 0

Var

Polluants	Pollution moyenne	Pollution de pointe
PM10	Mini : 26 µg/m ³ (Hyères) Maxi : 41 µg/m ³ (Toulon Foch)	Nombre de jours > VL* Mini : 1 (Hyères) Maxi : 17 (Toulon Foch)
NO ₂	Mini : 39 µg/m ³ (Toulon Arsenal) Maxi : 62 µg/m ³ (Toulon Foch)	Nombre d'heures > VL* Mini : 1 (Toulon Arsenal et Toulon Chatelet) Maxi : 14 (Toulon Foch)
O ₃	Nombre de jours > VC* Mini : 0 Maxi : 0	Nombre d'heures > 180 µg/m ³ Mini : 0 Maxi : 0

Vaucluse

Polluants	Pollution moyenne	Pollution de pointe
PM10	Mini : 29 µg/m ³ (Avignon mairie) Maxi : 36 µg/m ³ (Le Pontet)	Nombre de jours > VL* Mini : 3 (Avignon mairie) Maxi : 15 (Le Pontet)
NO ₂	Mini : 22 µg/m ³ (Avignon mairie) Maxi : 47 µg/m ³ (Av. Ch.Gaulle)	Nombre d'heures > VL* Mini : 0 Maxi : 5 (Avignon Charles de Gaulle)
O ₃	Nombre de jours > VC* Mini : 0 Maxi : 0	Nombre d'heures > 180 µg/m ³ Mini : 0 Maxi : 0

Légende :

PM10 :
*VL Valeur limite 2010 : 50 µg/m³/jours < 35 jours / an

NO₂ :
*VL Valeur limite 2010 : 200 µg/m³/h < 18 heures / an

O₃ :
*VC Valeur cible 2010 : 120 µg/m³/8h < 25 jours / an